

<http://www.jesuschristenfrance.fr/approximations-erreurs-et-mensonges/article/pour-la-liberte-de-culte-pour-le-respect-de-chaque-religion-et-des-lieux-de>

Pour la liberté de culte, pour le respect de chaque religion et des lieux de culte

- Approximations, erreurs et mensonges -



Date de mise en ligne : mardi 5 novembre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Pour la liberté de culte, pour le respect de chaque religion et des lieux de culte, pour la liberté de culte mais que l'on cesse de parler à tort et à travers de « phobie » à propos de religions

La liberté de pensée et la liberté de culte sont des libertés reconnues en France. L'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 dispose que « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Le premier alinéa de son article 2 ajoute que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. » Tout français soucieux de la tranquillité publique et de la paix civile aimerait que ces dispositions soient effectives en tous points, sur l'ensemble du territoire. Toute attaque, agression contre un lieu de culte, qu'il soit catholique, protestant, musulman ou juif est inadmissible et il est légitime, nécessaire et juste de dénoncer tous actes de détérioration d'un lieu de culte.

Le devoir de l'Etat et de l'actuelle République est de veiller strictement à l'application des dispositions, plus que centenaires, précitées. Notons d'ailleurs au passage que la Monarchie française allait tout à fait dans ce sens, notamment avec le roi Louis XVI, et qu'à l'inverse la République a longtemps bafoué de manière scandaleuse et monstrueuse ces grands principes : pour ne prendre que cet exemple, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 était tout juste rédigée que des atteintes gravissimes commençaient à l'encontre de la religion catholique, de ses prêtres et fidèles, allant jusqu'à la plus horrible et indigne persécution sous la Terreur.

Alors oui, évidemment, chacun ne peut que souscrire aux grands principes posés par cette célèbre loi (sans méconnaître qu'elle s'est accompagnée d'une seconde et hautement condamnable spoliation des biens de l'Eglise de France) et manifester son respect de chaque religion et de tous les lieux de culte.

Corrélativement, autant il convient de veiller à l'application effective des textes précités de la loi de 1905, il me paraît inapproprié de parler de « phobie » en ce domaine touchant aux religions. Les termes de « christianophobie », « d'islamophobie », ne facilitent pas les débats et la bonne compréhension des problèmes. La « phobie » est un terme relevant de la psychiatrie et les hommes politiques, les journalistes, les juges, etc. n'ont a priori aucune compétence pour qualifier ainsi tel ou tel fait, sauf à avoir des diplômes à faire valoir en la matière et après avoir pu examiner les auteurs incriminés d'actes légalement répréhensibles. A défaut, on se trouverait tomber sur la pente glissante du totalitarisme, puisque l'on sait que les opposants en Union soviétique étaient précisément conduits en hôpitaux psychiatriques. Rappelons-nous ce que l'on a appris par Alexandre Soljenitsyne de l'Union soviétique et de ses méthodes. On ne peut que souhaiter que la France et ses responsables ne suivent pas un tel exemple, mortifère et destructeur de toutes libertés.

Alors oui, bien sûr réaffirmons la liberté de culte, le nécessaire respect de chaque religion et de tous lieux de culte, défendons très fermement la liberté de culte, mais de grâce que l'on cesse de parler à tort et à travers de christianophobie et, plus encore dans les médias, d'islamophobie, comme on l'a vu tout récemment. La préservation de la paix civile exige courage et aussi discernement dans l'analyse et l'emploi des mots, non démagogie et soumission à la pensée unique. Ajoutons que ces termes précités d'islamophobie, de christianophobie, sont flous, ambigus, de sorte que les introduire dans la loi serait hautement dangereux pour la liberté d'expression. Nous en arriverions à ce que ce soit le juge qui vienne interpréter et décider souverainement ce qui est licite de dire et de ne pas dire. La République actuelle nous a déjà engagé largement dans cette voie du gouvernement des juges et des restrictions à la liberté d'expression, sans que l'on aille encore plus loin dans cette voie mortifère qui mène au totalitarisme et à la police de la pensée. Restons donc dans le cadre strict de définitions juridiques précises, d'interprétation restrictive.

Et puis aussi, il est grand temps qu'en France, des débats puissent avoir lieu, des discussions et que la contradiction puisse être portée sans que l'on tombe aussitôt dans l'invective, la grossièreté, l'amalgame, la déformation des propos, le mensonge. Pour ma part, je pense que seul le Christ est « le chemin, la vérité et la vie » et j'entends pouvoir continuer à l'exprimer et à faire partager cette douce consolation d'un Dieu unique, Père, Fils et Saint-Esprit, qui est tout amour pour tous et qui n'attend en retour que notre reconnaissance.

Guy Barrey

Extraits d'un témoignage à Belfort

« Mgr Dominique Blanchet, évêque de Belfort-Montbéliard et vice-président de la Conférence des évêques de France, qui refusa de défilé contre la PMA le 6 octobre dernier « par crainte de récupération » n'a pas eu le même soucis éthique pour défilé, au premier rang, samedi dernier contre « l'islamophobie » dans les rues de Belfort.

« Nous avons à coeur, pour chacune des religions de l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard, de manifester que nous sommes ensemble dès lors qu'il s'agit de garantir l'expression religieuse de chacun et de nous engager devant tous, aux yeux de tous, comme étant artisans de paix » a-il expliqué durant le défilé.

En revanche, avant la manifestation anti-PMA organisée par une vingtaine d'associations dont La Manif pour Tous, il avait déconseillé à ses ouailles d'y participer :

« J'invite les paroissiens à se manifester sur le sujet, mais pas à manifester. Je ne participerai pas, par crainte de récupération car le sujet est très sensible. Mais j'espère que la participation sera plus large qu'une manifestation catholique. » »

Francesca de Villasmundo

3 novembre 2019

Source :

[medias presse info](#)